



Commission d'Organisation compétition

PV N° 03

Réunion du : 14/02/2022

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Etaient Présents :

- KRIBES SAID COC.
- MOUCHARA NADIA SECRETAIRE.
- HEZAM HAMMA MEMBRE.

Traitement des Affaires

Affaire N° 16 : Rencontre ESAA- RSB (S) du 12-02-2022

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 12-02-2022 au stade communal de TAMLOUKA à 14h00.

ATTENDU qu'à la date de la rencontre l'équipe **RS BOUHAMDANE (S)** n'a pas régularisé sa situation administrative en matière de dépôt des demandes de licences (**ARTICLE 29 DES R-G -FAF**)

- Attendu que le club RS BOUHAMDANE a enregistrée trois (03) forfaits durant la saison en cours comme suit :
- ✓ 1^{er} forfait **JAR-RSB** le 22/01/2022 AFF N°01 PV N°01 COC
- ✓ 2^{eme} forfait **RSB-WAM** le 29/01/2022 AFF N°12 PV N°02 COC
- ✓ 3^{eme} forfait **ESAA-RSB** le 12/02/2022 AFF N°16 PV N°03 COC

Par ces Motifs la COC décide :

- **LE club RS BOUHAMDANE est déclaré forfait général pour la saison 2021/2022 conformément à l'article 63 DES R-G de la FAF.**



Fédération Algérienne de Football
الرابطة الولائية لكرة القدم قالمة
Ligue Wilaya de Football Guelma



Affaire N° 17 : Rencontre EHN- ABN (S) du 12-02-2022

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 12-02-2022 au stade communal de **HAMMAM N'BAILS** à 14h00.

ATTENDU qu'à la date de la rencontre l'équipe **EH. N'BAILS (S)** n'a pas régularisé sa situation administrative en matière de dépôt des demandes de licence (**ARTICLE 29 DES R-G -FAF**)

- Attendu que le club RS BOUHAMDANE a enregistrée trois (03) forfaits durant la saison en cours comme suit :
- ✓ 1^{er} forfait **SCB-EHN** le 22/01/2022 AFF N°08 PV N°01 COC
- ✓ 2^{eme} forfait **EHN -JAR** le 29/01/2022 AFF N°10 PV N°02 COC
- ✓ 3^{eme} forfait **EHN -ABN** le 12/02/2022 AFF N°17 PV N°03 COC

Par ces Motifs la COC décide :

- *LE club EH N'BAILS est déclarée forfait général pour la saison 2021/2022 conformément à l'article 63 DES R-G de la FAF.*

Affaire N° 18 : Rencontre USABB – WEF (U19) du 12-02-2022

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 12-02-2022 au stade **BOUCHEGOUF** à 11h00.

Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non-déroulement de la rencontre suite a l'effectif réduit de l'équipe W. EL FEDJOU DJ U19 sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- *Match perdu par pénalité a le clubs (WEF) (U19) pour octroyer le gain du match a l'équipe US AIN BEN BEIDA U19 sur le score de trois (03) à zéro (00).
UNE AMENDE DE CINQ MILLE DA (5000) au club W EL FEDJOU DJ payable dans un délai 30 jours en application a l'article 49 R.G FAF jeunes.*